

Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable - 3C2D

La création d'un Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable a été unanimement approuvée par le Conseil municipal.



Cette instance favorisera la mise en relation des acteurs locaux concernés par les politiques publiques en matière de développement durable. Elle aura pour objectif d'émettre des avis et des propositions en organisant ses réflexions autour de grandes thématiques.

Le Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable se veut être un lieu d'échange et de débat mis en place dans le cadre d'une démarche de démocratie participative. En tant qu'organe consultatif, il pourra être saisi par les élus pour les aider à orienter leurs décisions.

Il participera à l'élaboration d'une stratégie globale en matière de développement durable qui prendra en compte les problématiques liées au cadre de vie, à l'environnement, à l'aménagement urbain, à la vie sociale et économique de la commune.

Membres d'une association, commerçants, chefs d'entreprise, habitants... chaque Eragzien peut devenir membre du Conseil et venir contribuer aux échanges avec son expertise, ses suggestions et son point de vue.

Infos pratiques

Si vous souhaitez participer au Conseil Communal de Concertation sur le développement durable (3C2D), il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription ci-dessous.

Documents

[Retour sur 4 ans d'actions du 3C2D](#)

Liens utiles

[Inscription au Conseil Communal de Concertation sur le développement durable](#)

Contact

Département Environnement et Qualité de la vie

Centre technique municipal
194 rue de l'Ambassadeur
95610 Eragny-sur-Oise
Téléphone : 01 34 48 35 36